

## DECLARATION D'AUTHENTICITE ET PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT

### PLAGIAIRE

[ plaʒjeʁ ] n. – plagiere 1584 ; lat. *plagiarius* « celui qui vole les esclaves d'autrui », du gr. *Plagios* « oblique, fourbe » ♦ Personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs.

### PLAGIER

[ plaʒje ] v.tr. – 1801; de plagiat 1. Copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre. => **imiter, piller.**

(Petit Robert I - éd. 1996)

Prénom et NOM de l'élève : .....

Groupe : .....

Maître-sse accompagnant-e : .....

### L'élève atteste

- avoir conçu et rédigé personnellement, dans son style propre, le travail de certificat ci-joint;
- ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir systématiquement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui;
- avoir pris connaissance de la procédure de remise de son travail personnel sur le site COMPILATIO;
- être conscient-e qu'en cas de plagiat et/ou d'utilisation abusive de citations, des pénalités seront appliquées (règlement, article 9);
- avoir lu et compris le règlement qui régit le TPC qui figure aux pages 34 à 38 du présent vade-mecum.

Lieu, date et signature de l'élève :

**La présente fiche doit être dûment remplie et intégrée en dernière page du TPC relié. A télécharger depuis le site internet du CECG Madame de Staël.**